



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 02/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011
D-2011/651**

Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Musée d'Aquitaine. Partenariat entre la Ville de
Bordeaux et l'Université de Montaigne-Bordeaux
III pour le compte du Centre de Recherche
François-Georges Pariset (E.A. 538.). Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III sont convenues d'établir un partenariat dans le cadre du récolement, de l'étude et de la valorisation des collections appartenant à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III et conservées aujourd'hui dans les réserves du musée.

Ce partenariat permettra, par le biais du programme de recherches Région accueilli par le Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A. 538), de :

- étudier et valoriser les collections mises en dépôt au Musée d'Aquitaine par l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, par une convention du 2 mai 1979 et un avenant du 22 janvier 2001.
- mettre à disposition du musée tous les résultats produits lors du récolement, de l'étude et de la valorisation (textes et notices scientifiques, photographies, liens avec le site Internet du Musée d'Aquitaine...)
- faciliter pour le Musée d'Aquitaine une meilleure connaissance des collections du musée par des études thématiques, sur des sujets proposés par le Musée d'Aquitaine, pouvant déboucher également sur des expositions, des conférences ou des colloques.

Une convention de partenariat entre les deux parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée le « Musée 'Aquitaine »,

Et

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, représentée par son président M. Patrice BRUN pour le compte du Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538).

Ci-dessous dénommée le Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538).

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Une convention a été établie le 2 mai 1979 entre la Ville de Bordeaux et l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III afin que l'ensemble des collections ayant été en usage pour l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'archéologie soit déposé au Musée d'Aquitaine.

Un avenant à cette convention daté du 22 janvier 2001 a permis la restitution de certains de ces moulages à l'Université.

Le Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538) accueille un programme de recherches Région sur le patrimoine artistique universitaire de l'Université de Bordeaux. Les axes de ce programme s'articulent autour de l'étude de l'architecture, des objets d'art à valeur honorifique ou décorative, et enfin des collections ayant été utilisées pour l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'archéologie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et le Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538) ont décidé d'établir un partenariat dans le cadre du récolement, de l'étude et de la valorisation des collections appartenant à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III et conservées aujourd'hui dans les réserves du musée.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES FRANCOIS-GEORGES PARISSET (E.A.538).

Le Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538) s'engage, par le biais du programme de recherches Région, à :

-étudier et valoriser les collections mises en dépôt lors de la convention de dépôt du 2 mai 1979.

-mettre à disposition du musée tous les résultats produits lors du récolement, de l'étude et de la valorisation (textes et notices scientifiques, photographies, liens avec le site internet du Musée d'Aquitaine...).

-faciliter pour le Musée d'Aquitaine une meilleure connaissance des collections du musée :

- Par des études thématiques, sur des sujets proposés par le Musée d'Aquitaine, pouvant déboucher également sur des expositions, des conférences ou des colloques.
- Pour la réalisation de masters de recherche sur des thèmes ponctuels définis en accord avec les conservateurs du Musée d'Aquitaine.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSEE D'AQUITAINE)

Le Musée d'Aquitaine s'engage à :

-faciliter le récolement, l'étude et la valorisation de ces collections que ce soit par l'accueil des chercheurs, la communication des documents d'archives et par l'accord de prêts d'œuvres.

-présenter occasionnellement aux étudiants en Master d'Histoire de l'Art, les structures et les missions culturelles du Musée d'Aquitaine.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2011-2012 et est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre partie avant le 1^{er} mai de l'année pour valoir à la rentrée suivante.

ARTICLE 5 : CLAUSE PARTICULIERE

L'Université Michel de Montaigne Bordeaux III accorde l'autorisation au Musée d'Aquitaine de marquer physiquement et définitivement (dans le respect des règles muséographiques en vigueur) du numéro de dépôt les moulages qui n'ont pas de numéro d'inventaire, ou ceux dont le marquage antérieur est illisible ou risque de s'effacer, afin de faciliter leur identification.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

-pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland – 33077 Bordeaux cedex

-pour l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, pour le compte du Centre de Recherches François-Georges Pariset (E.A.538) – Esplanade des Antilles. Domaine universitaire, 33607 Pessac cedex.

Fait à Bordeaux le

En quatre (4) exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux,

Le

III

Président,

Maire

L'Université Michel de Montaigne

Le

Bordeaux

Alain Juppé

Patrice BRUN